AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -9-1-74 700812

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B. P. n° 20 — 31130 BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 30 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique n° 1 de janvier 1974 -

LES RAVAGEURS DU COLZA D'HIVER

Pendant toute son existence, du semis jusqu'à la récolte, le colza est menacé par des ravageurs animaux et par des maladies cryptogamiques. Une vigilance constante et un sens développé de l'observation de la part de l'agriculteur sont nécessaires mais celui-ci n'a pas toujours le temps de se consacrer à des observations qui ne lui sont d'ailleurs pas forcément familières ; c'est la raison pour laquelle le Service de la Protection des Végétaux se préoccupe de lui venir en aide par le canal des avertissements agricoles, car la lutte contre les ravageurs est un facteur essentiel pour la production du colza.

Dans ce bulletin, nous donnons des indications concernant les principaux parasites animaux.

I.- RAVAGEURS ANIMAUX D'AUTOMNE (du semis jusqu'au stade rosette) :

Les vers blancs et les taupins peuvent attaquer les racines des plantules de colza mais il n'est pas signalé de dégâts sérieux en culture. En revanche, les petites altises ou "puces de terre" et surtout la grosse altise, ont été de tout temps des ennemis très dangereux des semis de colza.

- Petites altises (Phyllotreta sp.) : Petits insectes sauteurs d'environ 3 m/m de longueur, entièrement noirs ou portant deux bandes jaunes sur les élytres. Les multiples morsures qu'elles occasionnent sur graines en germination ou cotylédons et premières feuilles peuvent entraîner la destruction de la culture à la levée.

- Grosses altises (Psylliodes chrysocephala) : Insectes sauteurs, bleu verdâtre à vert noirâtre brillant, d'environ 4 m/m de longueur. Les grosses altises, appelées aussi "altises d'hiver", ont une activité de plus longue durée. Les femelles déposent leurs oeufs dès la fin de l'été (une femelle peut pondre plusieurs centaines d'oeufs) et la ponte peut se poursuivre en cours d'hiver tant que la température n'est pas inférieure à 4-5° C ; si l'hiver interrompt la ponte, celle-ci reprend en février. Les dégâts vont être commis, d'une part, par les adultes sur jeunes semis (morsures, perforations de feuilles) et, d'autre part, par les larves, en fin d'automne ; celles-ci minent les pétioles des feuilles, pénètrent ensuite dans le coeur de la plante où elles peuvent ronger le bourgeon terminal, tuant la plante ou, si des bourgeons latéraux se développent, la plante prend alors un aspect buissonneux entraînant une floraison échelonnée et une diminution des rendements. Les pontes de fin d'hiver n'ont pas d'incidence fâcheuse.

Les attaques d'altises adultes sont particulièrement à redouter lorsque l'automne est doux et jusqu'au stade 2 feuilles du colza.

Une protection efficace des cultures contre les altises est obtenue pendant trois semaines environ à partir du semis grâce à l'enrobage des semences avec le lindane ; par la suite, si une intervention se justifie sur adultes, pour éviter de nombreuses pontes, on aura recours à un traitement de surface avec le parathion à dose convenable. En novembre, contre les larves de grosses altises et si on en dénombre au moins 2 par plante à la base du pétiole (comptage à faire sur un minimum de 50 pieds), il est conseillé

.../...

d'utiliser l'effet de pénétration du parathion et plus spécialement de l'oléoparathion à 300-350 g de matière active par hectare en pulvérisation pour atteindre les larves à l'intérieur des plantes.

Il faut se rappeler que les traitements contre les altises, quand ils sont justifiés, doivent être obligatoirement faits avant l'hiver.

On peut signaler enfin, que la Tenthrède de la rave (Athalia rosae) et les limaces, en particulier les Loches (Agriolimax agrestis), peuvent, certaines années, provoquer des dégâts dans les cultures à l'automne.

II.- RAVAGEURS ANIMAUX DE PRINTEMPS (de début montaison jusqu'à la défloraison) :
Par ordre d'apparition :

- Charançon de la tige du chou (Ceuthorrhynchus quadridens) : Insecte de 3 m/m, gris cendré à noir, dont les tarses et les extrémités des tibias sont roux. Les larves issues des pontes rongent la moelle des tiges, entraînant ainsi une mauvaise alimentation de la plante ; si l'alimentation de la plante en eau est correcte, l'incidence sur les rendements est assez faible.

- Charançon de la tige du colza (Ceuthorrynchus napi) : Charançon assez gros, de 3 à 4,5 m/m, gris brun cendré, particulièrement dangereux pour les colzas d'hiver. La sortie des adultes peut avoir lieu très tôt, dès début février, si la température atteint pendant plusieurs jours des moyennes de 7 à 10° C mais c'est l'ensoleillement qui exerce une influence déterminante sur l'activité des insectes. La détection de ce ravageur présente une grande importance car des dégâts considérables peuvent lui être imputables (à ce propos,, nous suggérons aux producteurs de colza l'utilisation de piéges constitués par des cuvettes de teinte jaune vif remplies au 1/4 environ d'eau additionnée d'un mouillant - Teepol par exemple - adaptées sur un support (piquet) et dont le fond sera toujours maintenu au sommet de la végétation du colza, ceci pour déceler l'arrivée des insectes dans leurs cultures). La ponte des femelles présente une grande intensité et des conséquences fâcheuses seulement lorsqu'elle est effectuée sur des plantes en début de montaison (longueur de la tige de 2 à 20 cm.). C'est donc à ce stade que les colzas peuvent être efficacement protégés) ; lorsque les tiges de colza ont atteint une longueur de 25 cm, il n'y a pratiquement plus de risques.

Si la présence de charançons de la tige est constatée dans la culture (10 charançons par piége et par jour) et si le colza est réceptif (tout début de montaison), il ne faut pas hésiter à intervenir en traitant avec un insecticide homologué ou autorisé à cet effet ; l'oléoparathion, le lindane huileux et le méthidathion à 300 g de MA/ha donnent les meilleurs résultats à cette époque de l'année.

- Méligèthes (Meligethe sp.) : On a souvent tendance à sous-estimer les dégâts occasionnés par les méligèthes. Ceux-ci sont de petits insectes de 2,5 m/m de long et leur couleur vert bronzé ne les rend guère visibles. Ce sont pourtant des ennemis redoutables car les plus généralement répandus et les plus constamment nuisibles.

Dès la sortie de l'hiver, début mars en général, lorsque l'on constate une température de 12° C pendant plusieurs jours, les adultes se déplacent vers les cultures. Ils s'alimentent de pollen et pondent dans les boutons floraux. Lorsque ces boutons sont petits et serrés les uns contre les autres, les organes reproducteurs sont endommagés ; il s'ensuit alors stérilité et une chute prématurée des fleurs.

Si au stade boutons accolés, on décèle la présence d'un méligèthe par inflorescence principale, le seuil de nuisibilité est atteint et le traitement doit être déclenché ; un peu plus tard, au stade boutons écartés, on interviendra si on décèle la présence de 2 à 3 méligèthes par inflorescence principale.

Lorsque les fleurs s'épanouissent, les dégâts deviennent négligeables, ce qui fait dire qu'"un colza qui a commencé à fleurir ne craint plus les attaques de méligèthes".

Si le traitement chimique est bien fait, les insecticides homologués ou autorisés détruisent facilement ces petits insectes.

- Charançon des siliques (Ceuthorrhynchus assimilis) : Dans nos régions, les adultes du charançon des siliques apparaîssent à une époque relativement précoce et sont en nombre souvent élevé au moment des traitements contre les méligèthes. De ce fait, on peut,

.../...

en utilisant les produits aux doses recommandées contre les charançons, détruire à la fois les deux déprédateurs.

Ce charançon est un insecte gris noirâtre, ovale, de 2,5 à 3 m/m de long. Pour la reprise d'activité des adultes, l'humidité du sol et une période chaude et ensoleillée sont nécessaires ; des vols importants de dispersion ont lieu lorsque la température est de l'ordre de 18° C. Les adultes se tiennent d'abord sur les bordures des champs puis gagnent progressivement l'intérieur des parcelles ; ils rongent les boutons floraux pour s'alimenter et les femelles pondent dans les jeunes siliques.

Le seuil de nuisibilité est atteint lorsque, à 20 mètres de la bordure, on constate la présence de 1 adulte en moyenne par plante (comptage à faire sur une centaine de plantes) ; il faut alors traiter.

Traitements contre les charançons des siliques - Protection des abeilles :
Jusqu'aux premières fleurs du colza (la législation précise moins de 100 fleurs au mètre carré), les traitements peuvent être effectués avec lindane, parathion, méthidathion, aux doses homologuées ; après les premières fleurs, il faut obligatoirement utiliser, en dehors des heures chaudes de la journée, un insecticide réputé non dangereux pour les abeilles et le mieux adapté aux conditions de température du moment ; la phosalone à 1.200 g de MA/ha présente à cet effet la meilleure régularité d'action, parmi les substances homologuées ou autorisées.

- Puceron cendré du chou (Brevicoryne brassicae) : Au cours du printemps 1973, il était assez aisé de reconnaître les plantes attaquées : hampes florales raccourcies recouvertes de nombreuses colonies de pucerons gris violacé. En fait, les fondatrices existent dès l'automne et la dissémination s'opère à partir des ailés qui constitueront de nouvelles colonies.

La lutte doit être raisonnée et la plus payante consiste en la destruction des premiers foyers car les dégâts sont en relation avec la précocité de l'attaque. Plus tard, les applications sont susceptibles de nuire dangereusement à la faune auxiliaire (syrphes, coccinelles en particulier) qui joue un rôle important dans la limitation des populations de ce puceron.

- Cécidomyie des siliques (Dasyneura brassicae) : L'adulte est un petit moucheron de 1,5 m/m de long, à l'abdomen rouge-orangé. Il peut y avoir de 3 à 5 générations par an, mais ce sont les deux premières qui sont à craindre, la première coïncidant à peu près avec le stade fin floraison du colza.

Les femelles pondent dans les très jeunes siliques, surtout dans celles qui ont déjà été endommagées, soit par le charançon des siliques, soit par une chute de grêle par exemple. Les larves blanchâtres sont au nombre de 20 à 80 par silique. Leur action se traduit par un gonflement irrégulier des siliques, un jaunissement partiel des parois suivi d'un éclatement prématuré avant maturation des graines ; ces dégâts sont surtout visibles en bordure des parcelles.

D'une façon générale, dans la mesure où l'on combat efficacement le charançon des siliques, on limite très sérieusement les dégâts qui pourraient être commis par la Cécidomyie des siliques.

J. LORQUIN,
Ingénieur des Travaux Agricoles.

/REMARQUE/ : Ce bulletin de janvier est le premier numéro d'une nouvelle série continue.

*
* *
*

P.../...

ABONNEMENTS AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Les abonnements au bulletin technique de la Station d'Avertissements Agricoles se terminent le 31 décembre.

Pour l'année 1974, les tarifs demeurent inchangés par rapport à 1973. Ils restent donc fixés à :

- Abonnement ordinaire : . . . . 30 F.

- Abonnement collectif, selon l'une des possibilités ci-après :
  1.- envoi à une même adresse : . . . . 30 F. (+ 15 F. par série supplémentaire de bulletins).
  2.- envoi à plusieurs adresses : . . . . 30 F. (+ 25 F. par adresse supplémentaire).
  3.- abonnement à plusieurs Stations d'Avertissements : . . . 30 F. (+ 25 F. par Station supplémentaire).

La documentation générale (revue, tracts, ...) dont peuvent bénéficier les abonnés, indépendamment du bulletin technique, ne fera l'objet, pour les abonnements collectifs, que d'un seul service. Préciser, le cas échéant, lors du versement, l'adresse à laquelle ces documents doivent être envoyés.

PAIEMENT : exclusivement au compte Chèque Postal suivant :

SOUS-REGISSEUR RECETTES DIRECTION DEPARTEMENTALE AGRICULTURE HAUTE-GARONNE.
B.P. N° 20 - 31130 BALMA.
C.C.P. N° 8612-11 R. TOULOUSE.

Il est vivement recommandé aux anciens abonnés de renouveler leur abonnement le plus rapidement possible afin d'éviter toute interruption dans les envois.

Il est indispensable de faire figurer, de manière très lisible, sur le mode de paiement : les noms, prénoms, adresse complète, avec bureau de poste desservant la localité et numéro de code postal, de la personne qui doit recevoir le bulletin. Des renseignements incomplets sont souvent à l'origine d'erreurs ou de retards d'acheminement.

Les correspondants et observateurs de la Station, les personnes ayant effectué un paiement après le 1er juillet 1973, celles abonnées par une maison de produits ou un autre organisme (coopérative par exemple), ne doivent pas tenir compte de cette note.

BALMA, le 4 janvier 1974.-

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,
J. BESSON - E. JOLY.

Le Chef de la Circonscription phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",
P. TEISSEIRE.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.-